

WIZERNES



Réuni le 30 Juin sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, a désigné les délégués et suppléants chargés de procéder à l'Élection des Sénateurs et a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Désignation des délégués des Conseillers Municipaux et de leurs suppléants chargés de procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 24 septembre 2017 -

Après enregistrement des candidatures, soit une liste composée de :

✓ **Pour la désignation des délégués titulaires :**

Monsieur Pierre EVRARD

Madame Catherine LANOY

Monsieur Yves SACÉPÉ

Madame Pascale NEYRINCK

Monsieur Alain LYPS

Madame Patricia VERRELLE

Monsieur François SEGURA

✓ **Pour la désignation des suppléants :**

Monsieur Bernard DELPLACE

Madame Christelle SOULIEZ

Monsieur Jacques DEGRAVE

Madame Stéphanie LECOUSTRE

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

- Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 20
- Nombre de bulletins : 20
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 20

Les délégués et les suppléants ayant obtenu 20 voix, ont été proclamés élus au 1er tour, et ont déclaré accepter le mandat.

Sont donc élus :

✓ **Délégués titulaires :**

Monsieur Pierre EVRARD

Madame Catherine LANOY

Monsieur Yves SACÉPÉ

Madame Pascale NEYRINCK

Monsieur Alain LYPS

Madame Patricia VERRELLE

Monsieur François SEGURA

✓ **Suppléants :**

Monsieur Bernard DELPLACE

Madame Christelle SOULIEZ

Monsieur JACQUES DEGRAVE

Madame Stéphanie LECOUSTRE

- **Rythmes scolaires et NAP pour la rentrée 2017-2018**

il est décidé que sous réserve de l'accord du Conseil d'Ecole Lévy Ullmann - Perrault, et du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, l'organisation de la semaine sur quatre jours sera effective à la rentrée scolaire 2017/2018 comme suit:

JOURS	Matin	Après-midi
LUNDI	8h30 – 11h45	13h30 – 16h15
MARDI	8h30 – 11h45	13h30 – 16h15
JEUDI	8h30 – 11h45	13h30 – 16h15
VENDREDI	8h30 – 11h45	13h30 – 16h15
Avec pause méridienne de 1H45		

- **Garderie municipale - Tarifs pour l'année scolaire 2017/2018**

Pour la rentrée scolaire 2017/2018, il est décidé de réviser les tarifs de la garderie à 1€ la $\frac{1}{2}$ heure et à 0.50€ le $\frac{1}{4}$ heure pour la période de 7h30 à 8h15, mais également pour la période de 16h15 à 18h15.

Toute $\frac{1}{2}$ heure, ou tout $\frac{1}{4}$ d'heure, commencé de plus de 5 mn, sera dû.

Le Maire,



Daniel HERBERT